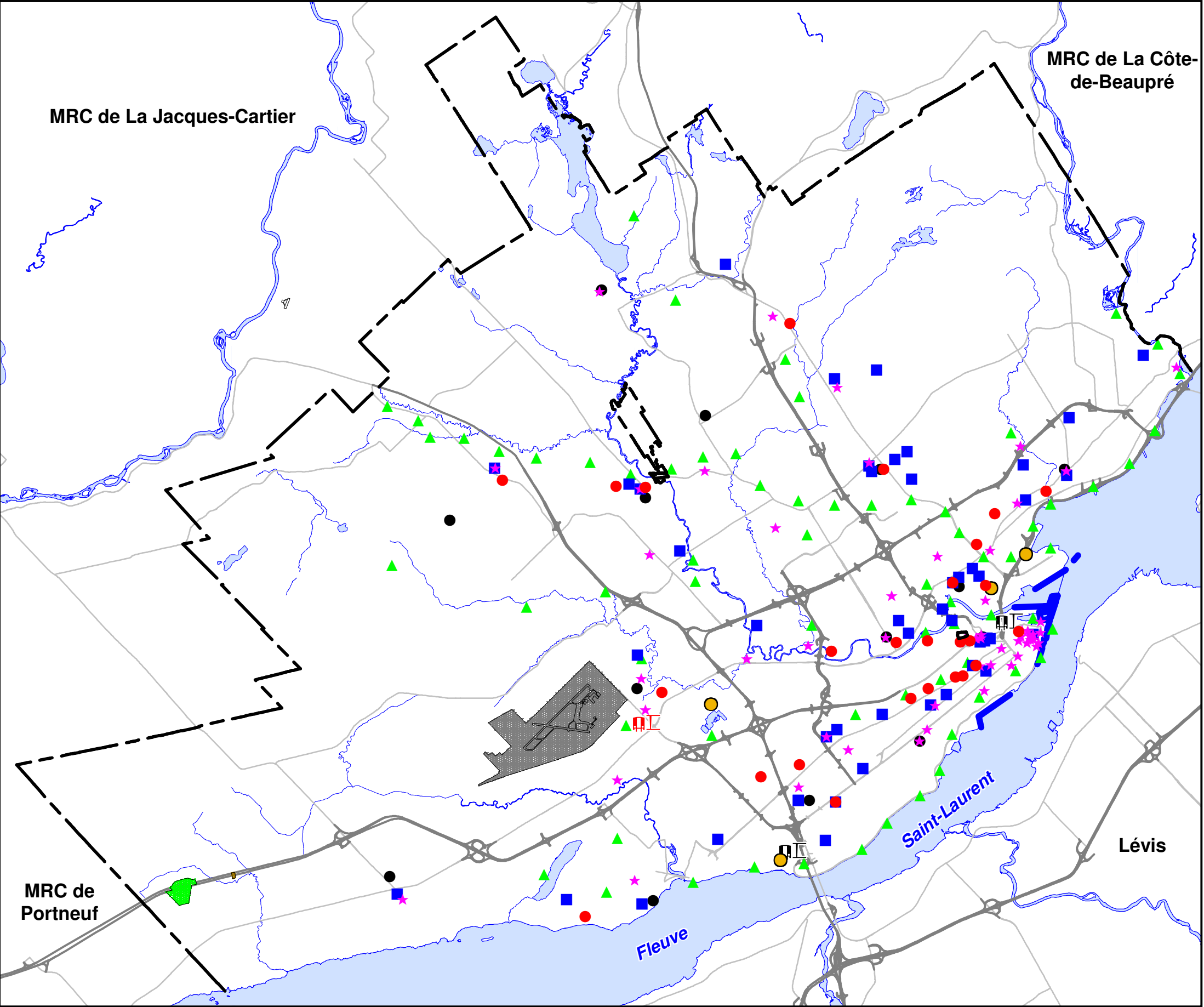






VILLE DE

QUÉBEC

Schéma

d'aménagement

Règlement n° 207, adopté le 1^{er} avril 1985,

entré en vigueur le 2 octobre 1985.

Annexe F 2

Équipements urbains

Règlement n° RVQ-997

Adopté le :

Entré en vigueur le :

Santé

(hôpitaux et CLSC)

Éducation

(université, collège public et

secondaire public)

Récréatif

Culturel

(musée, théâtre et

bibliothèque public)

Administration municipale

Cour de triage

Gare actuelle / projetée

Aéroport

Poste de pesée

Halte routière et

services connexes

Quai en eau profonde

actuel / projeté

Échelle 1/125 000

N